

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNE DE ANDOUILLE

### PROJET DE DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté en date du 12 décembre 2018, le Président de la Communauté de Communes de l'Ernée a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Andouillé portant sur la réalisation d'un projet d'intérêt général de développement des hébergements touristiques sur le site du gîte de « La Coudre au Rallier ».

Le dossier d'enquête et le registre seront déposés à la Communauté de communes de l'Ernée et en mairie de Andouillé pendant 34 jours consécutifs.

A cet effet, Monsieur Jean-Claude LE LAY, Directeur de collectivité territoriale à la retraite, a été désigné comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

L'enquête se déroulera à la mairie de Andouillé du 10 janvier 2019 au 12 février 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture. Durant cette période, le public pourra prendre connaissance de ce dossier. Le commissaire enquêteur recevra en personne le public en mairie les :

**Judi 10 janvier 2019 de 9h00 à 12h00**

**Mardi 22 janvier 2019 de 14h00 à 17h00**

**Mardi 12 février 2019 de 14h00 à 17h00**

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Andouillé pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé à la Communauté de communes de l'Ernée ou en Mairie d'Andouillé. Elles pourront également être adressées par courrier à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – Mairie de Andouillé – 16 rue de l'Hôtel de Ville – 53240 Andouillé ou par courrier électronique, avec la mention en objet « courrier à l'attention du commissaire-enquêteur pour le projet de déclaration de projet emportant mis en compatibilité du PLU de la commune Andouillé » à l'adresse suivante : [mairie.and53@wanadoo.fr](mailto:mairie.and53@wanadoo.fr).

Le dossier d'enquête publique sera consultable au format papier à la Communauté de communes de l'Ernée ou en Mairie d'Andouillé ou sur le site internet de la Communauté de communes de l'Ernée : [www.cc-lernee.fr](http://www.cc-lernee.fr) ou sur celui de la Mairie : [www.ville-andouille.fr](http://www.ville-andouille.fr)  
Toute personne pourra sur demande, auprès de Monsieur le Maire de Andouillé, à ses frais (tarifs de reprographie communaux), obtenir communication du dossier d'enquête publique.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant une durée de un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, à la Communauté de communes de l'Ernée et en mairie de Andouillé aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes de l'Ernée ou sur celui de la Mairie et à la Préfecture de la Mayenne : 46, rue Mazagran - CS 91507 - 53015 LAVAL Cedex.